



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2021 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09.02.2021
3. Nomination et démission
4. Comptes 2020
5. Rapport de la commission d'urbanisme concernant le projet d'aménagement local (PAL)
6. Arrêté concernant le crédit nécessaire à la réalisation du projet de territoire du PAL
7. Rapport de la commission école concernant le projet du bus
8. Approbation des projets de décoration du bus
9. Informations de chacune des commissions
10. Informations du Conseil communal
11. Création de l'agenda 2021
12. Divers

Appel

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Emily Faivre, Sophie Farine-Brunner, Jérôme Galli, Nathanaël Girelli, Romane Haldimann, Curdin Jeanneret, Fabio Lebre, Manesh Robert-Nicoud, Natacha Tissot et Estelle Vuille N'Gaïdé.

Retard (excusée): Nicole Künzi

Excusés : Kewin Borel, Raphaël Maradan

Sont présents en tant que membres du Conseil communal: Sébastien Verbeck, Philippe Raval, Jean-François Choffet et Emilie Känel

Séverine Dick-Boucard (PV)

Séverine ouvre la séance en mentionnant que Nicole Künzi, présidente du Conseil Général, sera en retard et qu'Emily Faivre en tant que vice-présidente prend la présidence de cette séance.

Séverine procède ensuite à l'appel et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la journaliste d'ArcInfo et au public présent.

Séverine passe la parole à Emily.

Emily demande l'approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 09.02.2021

Le procès-verbal de la séance du 09.02.2021 est accepté à l'unanimité.

Nomination et démission

Steeve Droz a démissionné du CC pour des raisons personnelles.

Nathanaël démissionne du Conseil général pour cause de déménagement le 01 juillet.

Le siège devenu vacant au Conseil général à la suite de la nomination d'Emilie Känel au Conseil communal a été repourvu par Curdin Jeanneret.

Suite à sa nomination le 29 mars, Emily le remercie pour son engagement au sein de la commune.

Curdin se présente brièvement et mentionne son intérêt à comprendre comment cela se passe au sein de la commune. Il est engagé dans la commission paysage.

Emily rappelle les places vacantes au sein des commissions :

- Commission d'urbanisme : 1 place vacante
- Commission de police du feu et salubrité publique : 1 place vacante
- Commission paysage : 1 place vacante

Comptes 2020

Emily nous lit le rapport des comptes du Conseil communal au Conseil Général.

Le Conseil Communal s'est réuni le 03 mai pour examiner les comptes 2020 pour être finalement validé par la fiduciaire le 14 juin 2021.

Le Conseil Communal constate une nouvelle fois que le résultat d'un exercice dépend principalement d'éléments qui ne sont pas maîtrisables, soit le coût de la formation, les recettes fiscales, la péréquation, les charges liées à la sécurité sociale dont le canton reporte le 40% à la charge des communes. Cette année 2020 est marquée par une baisse générale de ces coûts non maîtrisables permettant de limiter le déficit et de ne pas atteindre celui budgété.

Emily passe à la lecture du rapport de révision de Sorevor SA qui a effectué l'audit des comptes 2020. Sur la base de l'audit, Sorevor SA recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2020.

Sophie nous lit le rapport de la commission financière qui a eu lieu le 11 mai 2021 :

Bonsoir à tous,

Nous nous sommes retrouvés mardi 11 mai pour la présentation des comptes 2020.

Séverine nous a fait une présentation très claire des comptes dont voici le résumé.

Commençons par une bonne surprise :

Le budget 2020 annonçait une perte de 235'185CHF, les comptes confirment une perte de 164'812CHF soit 70'000 de moins qu'annoncé.

En 2019 cette perte se montait à 208'800CHF.

Commençons par les charges dues à la formation 708'000CHF pour 82 élèves les cycles 1-2-3, soit 25'000CHF de moins qu'au budget. Il y a plus d'élèves sur le cycle 3 et moins sur les cycles 1 et 2.

Le coût total pour la formation est de 970'000CHF (frais de transport, entretien du collège, parascolaire, centre pédagogique, ...).

Le parascolaire ne peut pas faire de bénéfice même si la structure accueille 15 enfants qui est sa capacité maximale. Le coût du Croqu'Chaux s'élève à 38'000CHF.

Nous avons eu 3'998CHF en plus de chauffage que budgété en 2020 mais 13'366.- de moins qu'en 2019. L'hiver était moins rigoureux et l'absence d'élèves dans le collège dû au confinement le bâtiment a été moins chauffé. Augmentation de 54 à 70 abonnements de transport pour un montant 34'600, la participation des parents de 150.- réduit ce coût de 10'500.-

Dans le compte de l'administration des finances, le poste des actes de défaut de bien (ADB, personnes qui ne payent pas leurs impôts) n'est pas budgété et s'élève cette année à 16'000CHF.

Légère augmentation des charges du personnel de l'administration communale dû aux doublons entre le départ de C. Simon-Vermot et l'arrivée de V. Cuenot

La part communale pour le SIS est plus basse de 4'600CHF.

Achat d'un défibrillateur par commune remboursé par les samaritains.

Il y a une baisse des subsides pour la LAmal pour 2020 mais une augmentation est à prévoir pour les années à venir. Le montant total pour les charges sociales s'élève à 257'000CHF, l'Etat reporte 40% des charges aux Communes.

Concernant la maintenance des routes entre les panneaux 50km/h de notre commune les coûts sont moins importants de 32'000 CHF que budgété

Augmentation des coûts pour les transports publics car il y a plus de désertes dans notre commune.

Concernant les postes qui rapportent, les revenus fiscaux sont plus élevés qu'espérés de 70'000CHF soit un montant en 2020 de 1'060'00CHF mais 30'000.- de moins qu'en 2019.

La forêt nous rapporte 15'000CHF, ces bons chiffres sont marqués par une belle coupe de bois. Malgré cela, le bois est dévalorisé et les prochaines années ne s'annoncent pas très bonnes.

Les locations des immeubles, garages, hangars que possède la commune rapportent 49'000CHF contre 96'000CHF en 2019. Les raisons de cette baisse proviennent de plusieurs facteurs : baisse de loyer soutien Covid, rénovation d'appartement, gros frais d'entretien, appartement vacant plusieurs mois.

Ces derniers montants n'effacent malheureusement pas la dette de la commune qui ne devrait pas aller en diminuant malgré les efforts fait sur les dépenses contrôlables. La très grande majorité des postes ne dépend pas des choix de la commune mais sont imposés par des lois cantonales.

Selon les indicateurs financiers harmonisés, le degré de couverture des revenus déterminants est de -7.87% (-9% en 2019) ce qui signifie que le déficit est exagéré et la dette nette par habitant est de 2'286CHF (endettement moyen). Ce qui signifie que si nous voulons éponger la dette communale chaque habitant doit verser un montant de 2'286.- enfants compris.

Mais globalement, ce qui ressort de positif est la bonne maîtrise des chapitres de la part des conseillers communaux, malgré l'année compliquée qu'ils ont vécue en 2020, car les différences entre le budget et les comptes viennent de gains ou de dépenses non prévisibles.

La commission financière souhaite remercier Séverine Dick-Boucard pour l'excellente tenue des comptes et accepte ces comptes 2020 et vous invite à faire de même.

Pour la commission financière

Sophie Farine

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Emily procède à la lecture de l'arrêté.

Le Conseil général remercie le Conseil communal et les administratrices pour le travail réalisé.

Rapport de la commission d'urbanisme concernant le projet d'aménagement local (PAL)

Emily procède à la lecture du rapport du Conseil communal au Conseil général qui mentionne que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire a changé le paradigme du développement territorial : densification qualitative, réhabilitation urbaine et développement vers l'intérieur sont désormais les maîtres-mots.

La révision des plans d'aménagement locaux (PAL) constitue pour les communes l'opportunité de répondre aux défis de l'aménagement du territoire du 21^e siècle.

Si le PAL constitue l'outil de pilotage de la politique communale pour les quinze prochaines années, son élaboration s'inscrit dans une approche régionale du développement territorial.

Le rapport de pré-étude doit être suffisamment complet pour que l'autorité cantonale puisse comprendre ce que l'autorité communale souhaite faire en révisant son PAL.

Dès la validation de la pré-étude, alors le projet de territoire pourra être entrepris.

Les dates-clés du projet sont données jusqu'à son approbation et sanction.

Romane intervient pour mentionner que l'entente villageoise s'est retrouvée. Plusieurs questions sont posées à Jean-François :

- A quoi correspondent ces frais de CHF 28'750.- mentionné dans l'arrêté ?

Il confirme qu'il ne s'agit que de frais administratifs pour établir la pré-étude ainsi qu'une répartition de l'estimation des coûts pour les 4 années à venir. Un bureau d'étude indépendant, Urbaplan, a conçu la pré-étude pour les trois communes intégrant les spécificités de chaque commune.

- Comment se passe la répartition des frais entre les communes ?

Jean-François montre le tableau de répartition des coûts intégré à la pré-étude reçu par Urbaplan décrivant toutes les positions qui ont été calculées et budgétées. Le tableau est à disposition pour consultation.

- Si le Conseil général accepte, quel est l'engagement et quelles seraient les conséquences en cas de refus ?

Engagement de poursuivre le plan de territoire avec l'obtention de subventions en cas d'acceptation de la pré-étude. En cas de refus, la loi sur l'aménagement du territoire a été instaurée au niveau fédéral en 2014 et au niveau cantonale en 2019. Les communes ont pour mandat de réviser et mettre à jour leur PAL d'ici 2024. L'art.24 sur la loi cantonale de l'aménagement du territoire (LCAT) a prévu des mesures de substitution. Si nous ne faisons rien, le canton prend le relai pour des coûts plus élevés, sans consultation et sans subvention.

- A quel niveau de détails devons-nous nous engager ?

Les idées ajoutées dans la pré-étude sont pour les quinze prochaines années. Le fait de les formaliser dans la pré-étude permet d'étudier la faisabilité des projets et permettront de les porter plus rapidement dans le futur. L'exemple du collège qui pourrait ne plus être un collège dans le futur. Des mesures ont été prises pour que la commune puisse en faire des bureaux ou de l'habitation.

Un gros travail est encore à faire pour mettre ce plan de territoire en œuvre.

- Le devis avec les estimations de CHF 107'000.- et CHF 116'500.- comprend quoi concrètement ?

Mise à jour des zones à bâtir, agricoles, protégées,... sans travaux effectifs mais cela permet d'avoir une vue d'ensemble pour les années à venir.

Par exemple, l'obligation de retirer 0.3 hectare de zone à bâtir ce qui n'est pas trop problématique pour nous.

- Comment sont calculés les subventions ?

Les subventions seront versées en trois fois avec un acompte à 50% au départ, calculées à partir des coûts effectifs.

Manesh demande si les coûts peuvent être échelonnés sur les quinze prochaines années. Jean-François confirme que non, le tout doit être payé d'ici 2024 avec la finalisation du plan d'aménagement.

Jérôme demande si les subventions ne seront que pour le plan d'aménagement.

Jean-François confirme que oui. Des aides seront cependant données aux propriétaires expropriés dont les terrains pourraient perdre de la valeur et des aides pourront être demandées au coup par coup selon les travaux entrepris.

Arrêté concernant le crédit nécessaire à la réalisation du projet de territoire du PAL

Emily procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Jean-François précise que les montants globaux du PAL ont été inscrits dans le budget 2021 avec une répartition jusqu'en 2024.

Rapport de la commission école concernant le projet du bus

Emily passe la parole à Nicole. Suite à l'accident du bus en janvier 2021, le nouveau bus scolaire est blanc et très neutre. La commission école en collaboration avec le Conseil communal et les institutrices ont pris comme mandat de décorer le bus pour faire un projet pédagogique avec les enfants. Le bus sera décoré la semaine prochaine avec les auto-collants des dessins finaux des enfants. Le financement est uniquement avec des dons privés. Une convention entre le Conseil communal, le Conseil général et les maîtresses sera signée pour la gestion du compte.

Le projet est projeté sur écran. Nicole demande que ce projet soit validé par le Conseil général.

Estelle demande s'il y a encore un solde après finalisation du projet. Oui, il y a encore un solde et le Conseil Communal a demandé a bloqué une certaine somme en cas de pépins sur la carrosserie.

Approbation des projets de décoration du bus

Emily propose de voter le projet.

Le projet est accepté par 9 personnes et 1 abstention.

Informations de chacune des commissions

Commission Financière

Pas de commentaire

Commission de développement

Nathanaël prend la parole pour mentionner les différentes rencontres de la commission.

La commission du développement s'est réunie à trois reprises depuis le début de l'année. Après avoir revisité les différents projets menés lors de la législature précédente, les travaux essentiels en cours et à mener prochainement sont :

- des prises de contacts dans une idée de collaboration sur des projets divers avec les deux autres communes de la vallée et avec l'association de la Vallée de la Brévine.
- une collaboration avec l'ADCM au sujet de différents projets tels que l'aménagement de Chante-Joux, le balisage d'un sentier pédestre autour du village, et l'installation ponctuel d'un cabanon ou d'un tipi pour des occasions spéciales.
- L'organisation anticipée des 200 ans de la commune qui aura lieu en 2025.

Au sujet du terrain de Chante-Joux, il s'agira de poursuivre les idées de la législature précédente dans le but de rendre ce terrain le plus complet, vivable et agréable possible pour les utilisatrices/eurs et pour le voisinage. Cependant, les finances de la commune engagent à trouver des solutions alternatives. Certains contacts sont à engagés ; par exemple avec le WWF ou en collaboration avec l'ADCM avec qui la commission aura une rencontre le 22 juin prochain afin d'entrevoir plus précisément la nature et les sujets de la collaboration.

Pour les 200 ans de la commune, la commission propose de constituer d'ici l'automne 2021 une commission populaire constituée de différents acteurs locaux, responsables d'association, de personnes motivés de la commune et d'un membre de la commission du développement afin de préparer cette manifestation historique.

Commission d'urbanisme

Estelle prend la parole.

Rencontre pour la première séance le 26 mai pour une prise de connaissance du projet du PAL. Le gros du travail a été fait par la législature précédente et il y a peu à faire pour la commission actuellement.

Estelle mentionne qu'il s'agit d'un dossier compliqué et conséquent mais bien maîtrisé par Jean-François.

Commission du paysage

Natacha prend la parole pour mentionner qu'une première séance a eu lieu. Emilie a expliquer le rôle de la commission et présenté les différents projets et domaine à aborder pour l'année.

Commission de la police du feu et de la salubrité publique

Philippe prend la parole. Il n'a pas été jugé utile de nommer un président et un rapporteur pour cette commission. Il mentionne que deux équipes ont été formées pour effectuer les différentes visites prochainement selon les critères donnés par l'ECAP.

Philippe visitera les bâtiments dit à risque accueillant de l'hébergement comme le Moultpass et Chante-Joux ainsi que l'ancien Hôtel réaffecté en appartements. Philippe sera accompagné d'un ami commissaire spécialiste pour faire ces visites.

Il rappelle qu'il y a toujours une place vacante à la commission.

Commission de l'énergie

Jérôme précise qu'il n'y a rien de nouveau car la dernière séance était au mois de janvier. Jean-François mentionne que l'énergie a finalement été reprise par lui-même suite à la démission de Steeve. Une rocade s'est faite entre Emilie et lui.

Une prochaine séance sera organisée pour le projet du CAD. Des travaux conséquents devront être entrepris. Viteos va procéder à une analyse, mais il n'y a rien de concret pour le moment. Un gros travail pour la commission est prévu pour cet automne avec une convocation en temps voulu.

Commission de naturalisations

Sébastien prend la parole. Suite à la démission de Steeve, Sébastien a repris, en plus de sa charge actuelle, le dicastère de l'école et a mis ce dernier en priorité. Il n'a pas pris le temps de s'intéresser plus en profondeur à cette commission.

Dans l'immédiat, aucune séance ne sera prévue. A noter que suite à la démission de Nathanaël une place sera vacante dans cette commission. Nicole se propose de prendre la place vacante laissée par Nathanaël. Pas d'autres postulation pour ce poste, le poste est donc attribué à Nicole.

Commission école

Nicole prend la parole. Elle confirme que la commission se retrouve très souvent.

La pétition en faveur du maintien d'une école à La Chaux-du-Milieu déposée par Jean-Bernard Vuille auprès des autorités communales le 27 janvier 2021 a récolté 201 signatures sur le formulaire papier et 234 sur le site de la pétition ce qui porte à 435 le nombre total de paraphes. Suite à cette pétition, il y a eu la constitution de la commission école ainsi qu'une commission inter-communale qui s'est créée entre les trois villages dont Sébastien Nicole et Manesh font parties. Cette commission s'est déjà rencontrée une fois. Tous les documents concernant la pétition sont archivés à l'administration communale.

Jérôme demande si la pétition en ligne était principalement signée par des gens de la commune.

Nicole confirme qu'il y a eu passablement de gens de la commune mais elle ne sait pas le nombre exact.

Cette pétition souligne le souhait que la population désire une collaboration entre la commune et la population et qu'elle veut maintenir un collège au village. Tout a été mis en place dans ce sens-là.

Commission règlements communaux

Sébastien mentionne qu'aucun président ou rapporteur n'ont été nommés pour cette commission. Cette commission a été mise en place pour intégrer le Conseil général dans la proposition de nouveaux règlements. Deux réunions ont permis de parcourir beaucoup de chapitres du règlement général. Les documents seront soumis pour approbation lors d'un Conseil général d'ici la fin de l'année. Les autres règlements seront à charge des commissions respectives. Ceci avait été présenté et adopté lors du dernier Conseil général. La priorité est le règlement général de la commune.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Emily mentionne qu'elle donnera la parole pour les questions une fois que les 4 conseillers communaux se seront exprimés.

Sébastien présente les dernières informations pour l'école. A ce jour, il y a de grande probabilité que nous ayons une classe à 4 niveaux à La Chaux-du-Milieu pour l'année 2021-2022. Le déménagement pour récupérer le mobilier à La Brévine se fera le 5 juillet avec l'aide de la commission école, de la concierge et des maîtresses. Le Croq'Chaux doit également déménager dans la salle des sociétés pour les repas des enfants. Le coin repos est en cours d'élaboration avec les maîtresses.

Suite à la séance mobilité avec le Grand Conseil dont Steeve a participé et dont à ce jour aucun retour officiel du Grand Conseil n'a été reçu, nous sommes donc toujours dans l'attente de sa prise de position. Cependant, ce jour, nous avons reçu, en copie, un courrier de Madame Graf, conseillère d'Etat, adressée à Car Postal et datée du 15 juin 2021. Le sujet de ce courrier est la sécurité des élèves pour les trajets en Car Postal sur la ligne Le Locle-La Brévine. En résumé, le courrier mentionne qu'il faut des ceintures de sécurité pour tous et des places assises pour les élèves.

Le Conseil communal doit encore en discuter ensemble ainsi qu'avec la commission école car l'information a été reçue ce jour et actuellement il n'a pas le recul nécessaire pour entrer dans les détails.

Emilie transmet la demande des maîtresses pour refaire le toit du canapé forestier car pour le moment une bâche est tendue avec une corde. Les maîtresses demandent quelque chose de plus solide et pratique à enlever. Le projet est en cours.

Jean-François donne des informations sur les bâtiments communaux. Actuellement, tous les appartements communaux sont loués. Au niveau de La Forge 112, les travaux de rénovation pour deux appartements ont été menés à satisfaction. Il n'y a pas eu de dépassement de budget par rapport à l'emprunt initié. Pour rappel, l'emprunt intègre le patrimoine financier et donc sous la conduite du Conseil communal.

Quelques problèmes pour les encaissements de location pour Chante-Joux et le Vieux-Puit suite au COVID-19. Des efforts ont été consentis afin de soutenir les gérants.

Philippe prend la parole et revient sur la Police du feu. Il mentionne que 21 bâtiments sont à visiter d'ici la fin de l'année.

Suite à la rencontre des trois communes d'il y a quelques semaines, un courrier sera fait à l'OFROU pour mentionner le surplus de circulation qui sera induit par les travaux du tunnel et du contournement de Chaux-de-Fonds. Selon discussions avec l'ingénieur cantonal et Philippe, ce problème n'a jamais été évoqué ni pensé. Ce courrier fait en partenariat avec Le Cerneux-Péquignot et La Brévine demande quelles solutions et stratégies seront proposées pour désengorger la Vallée.

Au niveau des finances, il y a d'énormes problèmes de liquidités chaque fin de mois. La situation est catastrophique. Le Conseil communal devra prendre des mesures pour honorer les factures. Des échelonnements de paiement pour les grosses factures ont pu être négociés mais nous ne pourrions pas compter sur nos créanciers pour jouer les banques. Un plan financier a été fait jusqu'à la fin de l'année en espérant pouvoir s'y tenir.

La dette par habitant est encore acceptable mais la commune n'a plus de liquidités. Une mention sera faite au niveau du Grippol lors de la prochaine séance concernant les factures du cercle scolaire.

Le budget 2022 sera bientôt entrepris et le Conseil communal soumettra au Conseil général les pistes pour améliorer la situation. Il a été reproché en haut lieu à La Chaux-du-Milieu de ne pas avoir fait passer l'impôt foncier.

Emily demande s'il y a des questions.

Estelle demande des informations par rapport à l'impôt foncier.

Philippe précise qu'il s'agit d'un impôt qui a été proposé par le canton, au bon vouloir de chaque commune de le prendre ou de ne pas le prendre. Cette impôt taxe les maisons de rendement. Un propriétaire sera taxé sur les appartements qu'il loue et non sur le sien. Cet impôt rapporterait environ CHF 40'000.- à la commune en cas de mise en route. A l'époque, cet impôt avait été refusé par la commune car les anciennes autorités pensaient que la commune serait également taxée sur ses propres biens, de la même sorte qu'un privé, ce qui est faux.

Estelle demande le taux de taxation pour cet impôt.

Philippe précise que le taux le plus haut que l'on pourrait imposer est de 1.6/1000. Le coût calculé est par rapport à la valeur du bâtiment.

Jérôme précise que le texte a peut-être été changé car cela avait été confirmé que les locaux communaux seraient également taxés, c'est pourquoi le Conseil général de l'époque n'avait pas voulu l'introduire.

Romane demande pourquoi les classes peuvent revenir sur La Chaux-du-Milieu pour l'année 2021-2022 alors que la situation était critique l'année passée.

Sébastien confirme que cette situation n'est envisagée que pour 2021-2022. Sébastien confirme qu'il y a 22 élèves sur 4 niveaux et en accord avec le cercle scolaire, la classe peut être gardées au village.

Si les quatre niveaux devaient être séparés, alors les classes ne pourraient pas être maintenues dans le collège. Cette solution a été trouvée avec le cercle scolaire pour garder une classe au village. Il suffit qu'il y ait des redoublants et une famille avec enfants qui viendrait s'installer avant juillet pour être au-delà des 24 élèves autorisés par classe et alors la copie serait à revoir. Suite aux pétitions et réclamations que le cercle scolaire a reçues l'année passée, il souhaite avoir un environnement plus paisible et plus souple dans sa gestion.

Jérôme demande si la qualité de l'enseignement est garantie à 4 niveaux.

Sébastien confirme que la qualité est garantie car il y a deux enseignantes et une aide soutien qui sera là sur quelques périodes.

Jérôme demande également comment le choix se fera si nous nous trouvons avec plus d'élèves.

Sébastien ne sait pas exactement la configuration à venir si au-delà de 24 élèves. Le Cercle scolaire prendra une décision sur ce qui peut se faire. Les trois communes devront se réunir avec le Grippol pour déterminer la stratégie à adopter. Actuellement ce cas de figure n'est pas envisagé.

Pourquoi déménager le Croq'Chaux s'il n'y a qu'une seule classe se questionne Estelle.

Les classes seront tout de même scindées avec les 1H et 2H ensemble et les 3H et 4H ensemble mais officiellement, nous avons une classe à 4 niveaux. Nicole précise que cela se fait également au Cerneux-Péquignot.

Manesh demande quel est le but d'aller vers le Grippol. Et le canton ne peut pas nous aider ?

Philippe précise que la demande auprès du Grippol serait de lisser les montants sur l'année afin d'éviter de recevoir deux grosses factures. Et surtout, il faut mentionner que ces montants ne sont plus supportables.

Philippe revient sur l'historique du Cercle scolaire. Il explique que lors de la création des cercles scolaires il y a 7 ou 8 ans, il y avait deux solutions, soit le canton reprenait tout sous sa direction avec des calculs de charge propre à sa gestion ou soit une organisation par région ce qui a finalement été fait. Pour la commune, actuellement, cela aurait été plus intelligent d'être sous la direction du canton avec une répartition par nombre d'habitants et non par nombre d'élèves comme cela se fait maintenant.

La deuxième solution a donc été validée. On ne peut plus faire machine arrière maintenant. Le sentiment de l'époque qui prévalait était de ne pas perdre la gestion des écoles au profit du canton.

La commune est attractive et se développe mais sans industrie, le financement ne peut pas suivre. Le canton nous répond que nous avons voulu nous développer, alors nous devons assumer.

Le Val-de-Ruz est dans la même situation que nous car ils n'ont pas d'industries. A terme, il faudra trouver un équilibre entre le canton et les communes.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Création de l'agenda 2021

Emily propose de planifier les séances du Conseil général en avance avec, selon le règlement communal, deux séances annuelles obligatoires. Elle propose d'en agender quatre pour l'année sous réserve d'en ajouter si besoin ou d'en annuler.

Pour 2021 :

- Mercredi 08 septembre 2021
- Mercredi 08 décembre 2021

Divers

Emily rappelle qu'il y a des places vacantes au Conseil communal et au Conseil général. Une recherche active est souhaitée.

Sébastien précise qu'il conservera le dicastère de l'école mais au vu de sa charge actuelle, il ne pourra pas continuer sur cette tendance. Il faut absolument trouver un/une cinquième conseillère communale rapidement. Cela reste compliqué de tourner à quatre.

La séance est levée à 21h44.

ADMINISTRATION COMMUNALE

L'Administratrice
Séverine Dick-Boucard



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Vice-présidente
Emily Faivre



La Secrétaire
Romane Haldimann

